



## Burn out sur le lieu du travail

Par **MK14**, le **09/09/2023** à **13:29**

Bonjour,

Un burn out sur le lieu du travail, pendant les heures de travail, doit - il être déclaré à CPAM par l'employeur ?

Sachant car burn out ( même s'il n'est pas dans le tableau des maladies professionnelles) avec syndrome anxio-dépressif peut ensuite être reconnu comme maladie professionnelle ou même dans le cadre d'un accident de travail si justement les faits se déclenches sur le lieu de travail, pendant les heures de travail...

L'employeur a-t-il l'obligation de déclarer tout incidents ayant un rapport avec des lésions physiques ou psychiques ?

Par **P.M.**, le **09/09/2023** à **13:48**

Bonjour,

S'il n'y a pas un accident de travail caractérisé, c'est normalement le médecin traitant qui fait une demande de reconnaissance de maladie professionnelle....

Par **Cousinnestor**, le **09/09/2023** à **14:29**

Hello !

**MK**, SVP pouvez-vous illustrer plus précisément les circonstances et ce qui arrive au salarié en question dans ce que vous appelez un "burn-out sur le lieu du travail" ?

A+

Par **P.M.**, le **09/09/2023** à **16:41**

En complément de ma réponse, je vous propose [ce dossier](#)...